

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

Association Fonds Régional d'Art Contemporain Aquitaine - subvention pour l'année 2013 relative à la commande artistique tramway - décision

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Créé en 1982, le Fonds Régional d'Art Contemporain Aquitaine soutient la création artistique contemporaine par la constitution d'une collection et développe des activités de conservation, d'exposition, de documentation, de diffusion, de médiation, d'édition et de communication. Ainsi, il constitue une structure d'accompagnement des projets artistiques expérimentaux et novateurs, et assure une mission éducative à l'échelle régionale.

Dans le cadre de ses missions statutaires, l'association FRAC Aquitaine propose un programme de sensibilisation et d'éducation à l'art, faisant le lien entre les œuvres de sa collection et les œuvres présentes dans l'espace public, tout particulièrement celles réalisées par la Communauté urbaine de Bordeaux, dans le cadre de la commande artistique tramway.

Cette commande, dont le principe a été approuvé par le conseil de Communauté urbaine lors de sa séance du 15 février 2002, contribue à l'enrichissement du patrimoine national et du cadre de vie, donne à des artistes les moyens de réaliser des œuvres exceptionnelles ou innovantes et permet la rencontre du public avec l'art contemporain, en dehors des seuls lieux spécialisés.

Engagée dans le cadre de la procédure de commande publique définie par le ministère de la Culture, la commande artistique tramway prévoit la mise en place d'actions d'accompagnement des œuvres, qui permettent d'en faciliter la compréhension, l'appropriation et la valorisation. Le programme proposé par le FRAC Aquitaine pour l'année 2013 répond tout particulièrement à l'objectif de ces actions, avec :

- le projet « Ligne art », qui consiste dans la réalisation et la diffusion d'une série de films sur la commande tramway. La série comprend deux films réalisés en 2012 par Georgette Power sur les œuvres de Xavier Veilhan et d'Elisabeth Ballet. Trois nouveaux films seront réalisés en 2013 sur les œuvres d'Antoine Dorotte, Pascal Convert et Daniel Dewar / Gregory Gicquel
- les parcours « L'art dans la ville », proposés à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, de L'Été métropolitain et tout au long de l'année
- les « modules d'exposition », mis en place à proximité des œuvres de la commande tramway et faisant le lien entre ces œuvres et les collections du FRAC Aquitaine
- le « container baladeur », salle de projection itinérante qui présente la commande artistique tramway et le projet « ligne art » sur les communes de Bordeaux, Bassens, Le Haillan et Pessac.

Pour réaliser ce programme, l'association FRAC Aquitaine sollicite la Communauté urbaine de Bordeaux à hauteur de 30 000 €, sur un budget prévisionnel 2013 de 1 260 120 € H.T.

En 2012, la Communauté urbaine de Bordeaux a attribué une subvention de 30 000 € à l'association FRAC Aquitaine.

CHARGES	€ HT	PRODUITS	€ HT
Achats	284 000	Subventions d'exploitation	
Services extérieurs (locations, entretiens...)	207 650	Etat – Ministère de la Culture	463 020
Autres services ext (rémunérations, transp, com...)	152 449	Eurorégion	40 000
Impôts et taxes	23 600	Région Aquitaine	640 500
Charges de personnel	546 421	Communauté urbaine de Bordeaux	30 000
Dotations amortissements	46 000	Ville de Bordeaux	20 000
		ASP	1 600
		Autres produits gestion courante	25 000
		Reprise sur amortissement	40 000
TOTAL CHARGES	1 260 120	TOTAL PRODUITS	1 260 120

Cette dépense est prévue au budget principal de l'exercice 2013.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L 5215-19 et L5215-20-1.

VU les statuts de l'association Frac Aquitaine,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le Frac Aquitaine participe au renforcement de toutes les formes de partenariat entre les acteurs culturels et les institutions sur le territoire.

Qu'il apporte sa plus value en terme d'ingénierie artistique et de centre de ressources.

Que le programme d'actions initié par l'association Frac Aquitaine en direction de la CUB, dans le cadre de ses missions statutaires et ses partenariats locaux, contribue à l'appropriation et à la valorisation des œuvres d'art contemporain réalisées dans le cadre de la commande artistique liée au chantier du tramway,

DECIDE

article 1

Une subvention de 30 000 € est attribuée à l'association Fonds Régional d'Art Contemporain Aquitaine pour l'année 2013 en lien avec la commande artistique tramway.

article 2

Monsieur le président est autorisé à signer la convention ci-annexée avec l'association Fonds Régional d'Art Contemporain Aquitaine.

article 3

La dépense correspondante sera imputée sur le budget transport de l'exercice (2013) chap : 65, art : 65740002, CRB : GD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 OCTOBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 8 OCTOBRE 2013

Mme. MICHÈLE ISTE